

Communiqué de presse

28 mars 2017 - N° 9

La Fondation SCOR pour la Science remet le Prix du Meilleur Jeune Chercheur en Finance et Assurance

Dans le cadre du 10^{ème} forum international sur les risques financiers organisé par l'Institut Europlace de Finance, la Fondation SCOR pour la Science a remis, ce jour, le Prix du Meilleur Jeune Chercheur en Finance et en Assurance à Dylan Possamaï, professeur à l'université Paris-Dauphine, pour l'ensemble de ses travaux sur le risque et ses quantifications. Le jury était présidé par Elyès Jouini, vice-président de l'université Paris-Dauphine et membre de l'Institut Universitaire de France. Le prix est financé par la Fondation SCOR pour la Science.

André Levy-Lang, président de la Fondation SCOR pour la recherche, commente : « *La recherche sur le risque et sa quantification a connu, au cours de ces dernières années, des développements importants auxquels Dylan Possamaï, jeune chercheur en finance, a apporté une contribution remarquable, que la Fondation SCOR pour la Science est heureuse de distinguer* ».

Denis Kessler, Président-Directeur général de SCOR déclare : « *Avec ce prix, SCOR et sa Fondation pour la Science contribuent, une fois encore, à animer la recherche scientifique sur le risque et incitent un nombre croissant de jeunes talents à consacrer leurs travaux académiques à faire progresser nos connaissances en ce domaine.* »

*

* *

Contacts

Marie-Laurence Bouchon

Directrice de la Communication

+33 (0)1 58 44 75 43

mbouchon@scor.com

Ian Kelly

Directeur des Relations Investisseurs

+44 203 207 8561

ikelly@scor.com

<http://www.scor.com/>

[Galerie Photo SCOR](#)

Twitter : [@SCOR_SE](#)

Communiqué de presse

28 mars 2017 - N° 9

Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence 2016 de SCOR déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 3 mars 2017 sous le numéro D.17-0123 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations. Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».